

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Marianne Grenier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/be9f5b39ec6b6f2dbba2a289>

Date d'obtention : 2024-05-15 17:42:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode qui est efficace et qui permet de guider nos interventions adéquatement. Cette méthode nous guide dans chacune de nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation ma permis de connaître les étapes à suivre en cas de sextage. La formation va me permettre de faire les bonnes étapes d'intervention et au bon moment, de poser les bonnes questions et intervenir rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais chercher à voir les photos/vidéos, suivre les étapes dans la trousse et il faut faire attention au cas d'acte malveillant.